

Le témoin se retire ensuite.

Sur proposition de M. Knowles, appuyée par M. Francis,

Il est résolu—Que les renseignements fournis au Comité pendant la séance de la veille au soir soient inclus sous forme d'appendice dans le procès-verbal et les témoignages d'aujourd'hui. (*Voir Appendice A33*)

Sur proposition de M. Francis, appuyée par M. Aiken,

Il est résolu—Que M. Clark soit remboursé de ses frais de voyage de Vancouver à Ottawa et retour et qu'une allocation lui soit également versée pour couvrir les frais de secrétariat subis à l'occasion de la préparation de son mémoire.

A minuit 45, le Comité s'ajourne jusqu'à 2 heures 30 de l'après-midi de ce jour.

La secrétaire du Comité, pro temp.,
Dorothy F. Ballantine.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(42)

Le Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes, chargé d'étudier le régime de pensions du Canada, se réunit de nouveau à 2 heures 37 cet après-midi. M. Cameron (*High-Park*) coprésident de la section de la Chambre des communes, préside la séance.

Membres présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Boucher, Denis, Lefrançois, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, et l'honorable sénatrice Fergusson (7).

Représentant la Chambre des communes: MM. Aiken, Basford, Cameron (*High-Park*), Cantelon, Côté (*Longueuil*), Francis, Gray, Knowles, Laverdière, Leboe, Lloyd, Munro (12).

Également présents: *Représentant le Congrès du Travail du Canada:* MM. Claude Jodoin président; A. Andras, directeur du Service de la législation; Russell Irvine, directeur associé du Service des recherches; Donald MacDonald, secrétaire-trésorier.

Le coprésident ouvre la séance et invite M. Knowles à présenter M. Claude Jodoin et sa délégation.

M. Côté (*Longueuil*) souhaite, en français, la bienvenue à la délégation.

Puis M. Jodoin demande à M. Andras de résumer le mémoire précédemment présenté par le Congrès du Travail du Canada et des questions lui sont posées auxquelles il répond, aidé par les autres membres de la délégation. Le coprésident donne à la délégation l'assurance que son mémoire sera imprimé en appendice au procès-verbal et aux témoignages d'aujourd'hui. (*Voir Appendice A34*).

Le Comité termine l'interrogatoire de la délégation.

Le coprésident, au nom du Comité, remercie les témoins qui se retirent.

Sur proposition de M. Munro, appuyée par M. Knowles,

Il est résolu—Qu'un vote de remerciements soit pris en faveur des membres de la délégation du Congrès du Travail du Canada pour leur précieux mémoire et le concours qu'ils ont apporté à ce Comité.